

CONSIGNES DE SECURITE DEVAL'KART Trottin'herbe

- Le pilote doit avoir plus de 10 ans et mesurer minimum 1m40 pour prendre appui dans les cales pieds escamotables,
- Le freinage s'effectue en baissant le volant ou avec la poignée de frein,
- Une seule personne par Déval'kart ou Roll'herbe,
- Les départs ne seront autorisés que par le personnel d'exploitation,
- Obligation de suivre la ligne du téléski pour la montée,
- Le départ de la descente se fait sur ordre du personnel et interdiction de faire la course,
- Priorité au Déval'kart ou Roll'herbe aval,
- Respecter les couloirs pour chaque engin : Déval'kart en haut à gauche et Trotin'herbe en haut à droite,
- Port du casque obligatoire,
- Descendre selon ses aptitudes sans les surestimer,
- Les pratiquants ne doivent pas présenter de contre-indication,
- Signature obligatoire pour chaque pratiquant attestant la connaissance de ces consignes de sécurité,
- Toute personne ne respectant pas ces consignes de sécurité, se verra retirer son titre de transport sans remboursement possible.